



Sci imposition d'un loyer versé à soi même

Par **Mickv**, le **28/01/2019** à **00:15**

Bonjour,

Ma compagne et moi-même avons acquis un bien immobilier à travers une sci à l'IR créée pour l'occasion. Le bien est composé de 2 appartements et ma compagne utilise un des deux appartements comme local professionnel, elle est profession libérale. Nous faisons une déclaration à l'impôt commune.

Est-il plus intéressant pour nous que ma compagne paie un loyer à la sci ou pas ? Le montant du loyer sera soit imposé via nos impôts sur le revenu soit imposé comme des impôts fonciers.

Nous avons 2 enfants à charge et notre TIM est de 30%.

Merci pour vos conseils,
Mickaël

Par **Tisuisse**, le **28/01/2019** à **06:24**

Bonjour,

Dans ce domaine, c'est votre centre des impôts ou votre notaire qui seront à même de vous répondre.